



Communiqué de presse

## Amiens, ville labellisée Ramsar pour la protection de ses zones humides

**Amiens le 25 octobre 2018.** Présente à Dubaï (Emirats arabes unis) où se tient la 13e réunion de la conférence de la Convention de Ramsar (COP 13), Brigitte Fouré, Maire d'Amiens a reçu officiellement le label de ville en zone humide accréditée par Ramsar pour sa politique de préservation de la Vallée de la Somme.

Sous le thème « des zones humides pour un avenir urbain durable », cette convention réunit plus de 1000 délégués représentant les Etats, des institutions intergouvernementale et organisations non-gouvernementales (ONG), des universitaires qui échangent leur expérience sur la protection des zones humides, un des écosystèmes les plus divers et les plus productifs, mais qui continuent d'être dégradés et convertis à d'autres usages.

Parmi les atouts et les richesses d'Amiens, le fleuve Somme, et plus largement les milieux humides occupent une place essentielle. Brigitte Fouré a présenté devant les conférenciers la politique de la ville d'Amiens et d'Amiens Métropole en matière de protection des zones humides tout en les ouvrant au public tels Le Marais des Trois Vaches (33 ha), Le Parc Saint-Pierre (22 ha), le parc de la Hotoie (3,4 ha), le parc Bonvalet (4,5 ha), l'étang de la résidence Bonvalet (4,5), le Petit Marais (13 ha), le parc Nisso Pelossof, les douves de la Citadelle et bien sûr les hortillonnages avec ses 300 ha.

Préserver, sauvegarder et valoriser les milieux humides de la ville et plus largement du territoire d'Amiens Métropole est une priorité des élus. C'est aussi un atout qui peut permettre de développer des usages sociaux et des activités économiques.

La Convention de Ramsar, relative aux zones humides d'importance internationale, adoptée le 2 février 1971 sous l'égide de l'UNESCO, vise à enrayer leur dégradation ou disparition, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative. La labellisation au titre de Ramsar, éloignée de l'idée d'imposer un cadre réglementaire contraignant pour les collectivités, constitue davantage un engagement moral et volontaire de préserver et de valoriser notre patrimoine naturel.

À l'image de la Baie de Somme labellisée dans les années 1990, en complément du projet de labellisation de la vallée de la Somme, Brigitte Fouré affirme la volonté des tous les élus d'Amiens et Amiens Métropole de faire reconnaître la ville d'Amiens comme une zone humide d'importance internationale grâce au label Ramsar :

*« Par cette reconnaissance, nous donnons une nouvelle ampleur à une démarche globale qui*

*protège les paysages, le climat et les espèces. Nous choisissons d'entrer dans un processus de gestion harmonieuse et volontaire entre les différentes activités. »*

Plusieurs fois reconnue par l'UNESCO notamment pour sa cathédrale et maintenant pour ses marais et étangs, la complémentarité de deux offres une perspective d'attractivité exceptionnelle et unique : Amiens naturellement !



*Amiens, représentée par Brigitte Fouré, est reconnue, France, comme ville en zones humides Ramsar comme 17 autres sites en Chine, Corée, Tunisie, Sri Lanka, Madagascar*

**Contact presse :**

**Service Relations Presse Ville d'Amiens - Amiens Métropole**

**Michel Collet**  
**03 22 97 40 99**

[m.collet@amiens-metropole.com](mailto:m.collet@amiens-metropole.com)

**Sandrine Gandega**  
**03 22 97 43 24**

[s.gandaga@amiens-metropole.com](mailto:s.gandaga@amiens-metropole.com)